

# Aide financière exceptionnelle de la Communauté au Kosovo

2006/0068(CNS) - 12/09/2006

La commission a adopté le rapport d'Erika MANN (PSE, DE) qui modifie, dans le cadre de la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil portant attribution d'une aide financière exceptionnelle de la Communauté au Kosovo. Dans ce rapport, les députés européens soulignent que cette aide financière exceptionnelle vient en complément d'autres programmes d'assistance communautaire en faveur des Balkans occidentaux. Ils y modifient le libellé de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, pour indiquer clairement que cette aide exceptionnelle vise essentiellement à répondre aux besoins prévus du Kosovo en matière de financement extérieur en 2006 et 2007. Plusieurs autres amendements visent à veiller à ce que le Parlement soit bien informé de la mise en œuvre de cet instrument d'assistance, à ce qu'il soit consulté sur la poursuite de l'aide exceptionnelle au-delà de 2007, à ce que des auditeurs externes soient engagés pour effectuer une évaluation indépendante et à ce que le déboursement des fonds soit assorti de conditions liées au respect des droits de l'homme ainsi que de conditions économiques et financières.